

## **LISTE DES PRÉSENCES**

### **MEMBRES DU COMITÉ :**

M. Yvon Berthiaume, citoyen et président du Comité  
M. Robert Védrine, citoyen  
Mme Danielle Simard, MRC de la Rivière du Nord  
Mme. Genevière Simard, Citoyenne  
M. Roger Landry, citoyen  
M. André Boucher, citoyen

### **WASTE MANAGEMENT :**

M. Martin Dussault  
M. Daniel Brien  
M. Simon Mercier  
M. Hugues Vincelette  
M. Ghislain Lacombe

### ***TRANSFERT ENVIRONNEMENT :***

M. André Delisle, animateur  
Mme. Marie-Noëlle Sergerie, rapporteure

**Comité de vigilance**  
**Lieu d'enfouissement de Waste Management, Sainte-Sophie**

**Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie**

**Jeudi 6 décembre 2007**

**19h00**

---

**Ordre du jour**

- |         |   |
|---------|---|
| 19 h    | Mot de bienvenue  |
| 19 h 05 | Approbation du compte rendu (réunion du 13 septembre 2007)  |
| 19 h 15 | Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none"><li>• Pré-consultation sur le projet de développement</li><li>• Registre des plaintes</li><li>• Suivi des actions d'abattage sélectif des goélands et observations des membres</li><li>• Qualité de l'air : réponse du MDDEP au Comité</li><li>• Activités de communication (site Web)</li></ul> |
| 20 h 30 | Pause   |
| 20 h 40 | Demandes de modification du décret d'autorisation <ul style="list-style-type: none"><li>• Arrêt du suivi de la qualité de l'air</li><li>• Modification du point de rejet des eaux usées</li></ul>   |
| 21 h    | Comité technique agricole : rapport d'activités et entente  |
| 21 h 20 | Divers et prochaine réunion   |
| 21 h 30 | Fin de la rencontre   |

**COMITÉ DE VIGILANCE  
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

DRAE MLLL

20 JUIL. 2007

LAURENTIDES

Sainte-Sophie, le 29 juin 2007

Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
M. Robert Marcotte  
300, rue Sicard, local 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

---

**Objet : Demande d'information sur la qualité de l'air**

---

Monsieur Marcotte,

Depuis maintenant un peu plus de trois ans, le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités. Le Comité rassemble différents acteurs intéressés de la région : citoyens, groupes environnementaux, municipalités, milieu agricole et milieu socio-économique. Il se réunit afin de discuter des différentes questions relatives à la gestion des opérations et du suivi environnemental au site d'enfouissement, comme l'exige le nouveau règlement sur l'enfouissement.

Des mesures de la qualité de l'air sont effectuées par Waste Management et transmises au MDDEP depuis le mois d'octobre 2005. Dans ce contexte, et afin d'assurer son mandat de suivi et de surveillance, le Comité a invité le MDDEP à donner son avis sur la qualité de l'air pour les voisins du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. En effet, le Comité estime important que le MDDEP lui donne les moyens et les informations nécessaires à la réalisation de son mandat.

En réponse à cette invitation, le MDDEP explique, dans une lettre datée du 20 février 2007, que les données fournies par Waste Management sont incomplètes pour pouvoir donner dès maintenant un avis sur la qualité de l'air du site d'enfouissement, mais que cela sera possible dans une année.

Le Comité aimerait exprimer sa déception face à cette réponse. De plus nous estimons que près de 19 mois de mesures de la qualité de l'air devrait permettre au MDDEP de venir présenter ses premières conclusions, même partielles, sur la qualité de l'air.

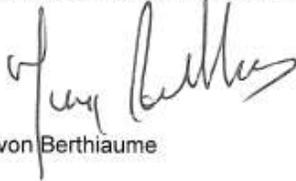
**COMITÉ DE VIGILANCE  
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

Si après 19 mois de prélèvements d'échantillons il n'est pas possible de tirer des conclusions préliminaires, nous nous questionnons sur l'utilité et la pertinence de réaliser ces mesures. Si cela consiste à réaliser des analyses pour les compiler dans un rapport déposé dans une filière, nous croyons que cela n'en vaut pas la peine.

Le Comité relance donc son invitation au MDDEP afin d'avoir des informations sur la qualité de l'air. Nous devons nous assurer que le site de Waste Management ne représente pas un risque pour la population, et devons rassurer les voisins du site sur la qualité de l'air qu'ils respirent.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette nouvelle demande, je vous prie, Monsieur Marcotte, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Comité de vigilance,



Yvon Berthiaume

**WM QUEBEC INC.**

2535, 1<sup>re</sup> rue  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7  
Tél. : (450) 438-5604  
Télécopieur : (450) 438-4342  
Sans frais : 1-800-267-1251

Ste-Sophie, le 21 novembre 2007

Monsieur Yvon Berthiaume, président  
Comité de vigilance  
Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie  
2560, 2e Rue  
Sainte-Sophie, Québec J5J 1N5

OBJET : Réponse à votre demande d'information sur la qualité de l'air datée du 29 juin 2007

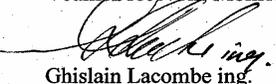
Monsieur Berthiaume,

Par la présente, nous vous transmettons la correspondance reçue par le Ministère au sujet du programme de surveillance de la qualité de l'air actuellement en cours au lieu d'enfouissement.

Suite à la transmission par Waste Management de toutes les informations demandées par le Ministère, il est justifié que le suivi peut être abandonné. À cet effet, WM a transmis dernièrement une demande de modification du décret #1068-2004 au MDDEP pour mettre fin au suivi. En attendant une décision finale du Ministère, la surveillance de la qualité de l'air doit être maintenue.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Veuillez recevoir, Monsieur Berthiaume, nos cordiales salutations.

  
Ghislain Lacombe ing.  
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

GL/gl  
p.j. : 1

Sainte-Thérèse, le 19 octobre 2007

Monsieur Ghyslain Lacombe  
WM Québec inc.  
2535, 1<sup>er</sup> rue  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7

N/Réf. : 7522-15-01-00011-10

Objet : Programme de surveillance de la qualité de l'air au lieu d'enfouissement sanitaire de WM  
Québec inc. à Sainte-Sophie

*Copie au dossier*

Monsieur,

À la suite de votre demande de révision de la condition 15 du décret 1068-2004 et de l'analyse des données présentées selon les remarques formulées par les experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, remarques exprimées dans notre lettre datée du 19 février 2007, vous trouverez listées ci-dessous sept conclusions qu'ils tirent des données transmises :

1. La présence de 104 composés organiques dans l'air ambiant à proximité du LES de Sainte-Sophie a été vérifiée par des mesures spectrométriques durant la campagne d'échantillonnage du 3 octobre 2005 au 12 décembre 2006 ;
2. Plus de 35 composés organiques volatils (COVs) et du disulfure de carbone ont été mesurés à un moment ou à un autre comme étant en fuites fugitives dans l'air ambiant à partir du biogaz du LES de Sainte-Sophie ;
3. En tout, 26 de ces COVs (voir liste en annexe) et deux composés soufrés ont été normés dans l'annexe K du Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA) ;
4. Uniquement 16 des COVs normés ont été détectés dans l'air ambiant (dichloro-1,1 éthylène, dichloro-1,2 benzène, dichloro-1,4 benzène, benzène, tétrachlorométhane, chloroéthane, chlorure de vinyle, éthyle benzène, d'hexane, d'ortho-xylène, méta, para-xylène, styrène, tétrachloroéthylène, toluène, trichloroéthylène) ;
5. Les concentrations dans l'air ambiant de 15 de ces 16 COVs et celles du disulfure de carbone respectent les normes de l'annexe K du PRAA ;
6. Par moment, les concentrations de 5 COVs ont été mesurées comme étant plus élevées que les normes du PRAA (benzène, dichloro-1,1 éthylène, tétrachlorométhane, trichloroéthylène, tétrachloroéthylène). Par contres, les épisodes de dépassements sont rares et les normes du PRAA sont tous respectées, exception faite de celle du tétrachloroéthylène pour lequel une contamination d'échantillon est suspectée ;
7. Les contributions négatives en COVs à partir du LES résultent de la soustraction de concentrations plus élevées en amont que de celles en aval du site d'enfouissement. Les stations en amont sont donc exposées à une source de COVs.

...2

Également, le Ministère a terminé l'analyse des données mensuelles pour la période de janvier à août 2007 en complément du rapport annuel qu'il a obtenue pour le suivi de la qualité de l'air du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Sophie. La conclusion suivante est formulée :

- Les concentrations de janvier et de février 2007, étant exprimées en ppb, ne permettent pas de comparaisons directes avec les normes de l'annexe K du Projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA). Par ailleurs, celles qui ont été mesurées durant la période de mars à août 2007 sont adéquatement exprimées en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . Ces données permettent de tirer un portrait toxicologique similaire à celui obtenu selon les concentrations qui ont été mesurées entre le 3 octobre 2005 et le 12 décembre 2006.

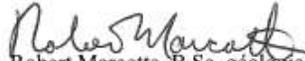
Conclusions générales :

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie constitue une source en composés organiques volatils (COVs). Par ailleurs, les fuites fugitives de COVs à partir du biogaz génèrent des concentrations dans l'air ambiant qui respectent les normes du PRAA.

Il est donc justifié de cesser le suivi de la qualité de l'air au LES de Sainte-Sophie. La procédure de modification des autorisations (décret et certificat d'autorisation) vous a été transmise dans notre lettre du 20 octobre 2006. Entre temps, le suivi de la qualité de l'air devra se poursuivre intégralement et les résultats devront nous être transmis et ce jusqu'à la délivrance de la modification du décret et de la modification du certificat d'autorisation.

Par contre, un nouveau suivi de qualité de l'air pour une durée d'une année, selon les mêmes modalités d'interprétation et condition du décret 1068-2004 est à prévoir pour le futur. Cette année supplémentaire pourrait être réalisée lorsque la quantité de matières résiduelles éliminée dans l'ensemble de ce site aura atteint 3 fois le volume enfoui au moment du début de ce suivi imposé par le décret 1068-2004 (incluant les volumes de l'ancien LES et du décret 919-2003). Cette exigence, ou une semblable, pourrait être imposée dans le prochain décret pour agrandissement.

Recevez, monsieur, nos salutations les meilleures.

  
Robert Marcotte, B.Sc. géologie  
Chargé de projet

c.c. Alain Rochon, coordonnateur, analyse  
Hélène Proteau, directrice adjointe, CCEQ  
Pierre Brochu, direction du suivi de l'état de l'environnement  
Michel Simard, DEE

p.j. (2)

SECTIONS	SOUS-SECTIONS	
Accueil	- Le Comité ( <i>nom complet et résumé de son rôle</i> ) - Nouvelles en bref	1 page
Notre organisme ( <i>Synthèse des documents de création du Comité. Les documents complets seront proposés en téléchargement</i> )	Description et objectifs	1 page
	Historique	1 page
	Fonctionnement	2 pages
	1.1.1 Mandat	
	1.1.2 Statut	
1.1.3 Règles de fonctionnement		
	Membres ( <i>liste sans coordonnées</i> )	1 page
Nos rencontres	Calendrier ( <i>passé et futur</i> )	1 page
	Comptes rendus et documents de référence ( <i>comprenant une synthèse du compte rendu de la dernière réunion</i> )	1 page
	Rapports d'activités ( <i>comprenant une synthèse des points abordés dans le dernier rapport</i> )	1 page
Nos communications	La voix du Comité ( <i>Communiqués de presse, etc.</i> )	1 page
	Articles de presse sur le Comité ( <i>à vérifier</i> )	
Nos dossiers prioritaires ( <i>synthèse de chaque dossier</i> )	Les goélands	3 à 5 pages (1 page par dossier)
	La sécurité du site	
	Les nuisances et impacts environnementaux	
	Etc.	
Le site d'enfouissement	Description du site	3 pages
	1.1.4 Sa localisation	
1.1.5 Ses infrastructures		
1.1.6 Le suivi environnemental du site		
1.1.7 Ses performances environnementales		
	Travaux en cours et projets à venir	1 page
Le site et le public	Le registre des plaintes ( <i>présentant aussi les correctifs</i> )	1 page
	Comment déposer une plainte	1 page
	Alerte odeurs ( <i>Présente les mesures mises en place par WM pour informer la population sur les risques d'odeurs (lettres, courriels, téléphones, etc.) ainsi que les mesures de contrôle des odeurs.</i> ) ( <i>Sert également de nouveau support pour informer le public lorsqu'il y a réalisation de travaux pouvant créer des odeurs</i> )	
Pour nous rejoindre	Coordonnées de la personne contact ( <i>Le président et porte parole du Comité</i> )	1 page
	Coordonnées de WM	
	Cartes d'accès ( <i>Site d'enfouissement et salle de réunion</i> )	



## LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

### **Rapport d'activité du CTA - Protocole d'entente visant les compensations agricoles**

présenté au Comité de vigilance

6 décembre 2007

### Plan

- Le Comité technique agricole
  - Création
  - Mandat
  - Activités
- Entente sur les compensations agricoles

### Comité technique agricole Création

- Protocole d'entente entre WM et MRC de la Rivière-du-Nord
- Actif de mai 2003 à septembre 2007
- Composition
  - MRC de la Rivière-du-Nord
  - Municipalité de Sainte-Sophie
  - Milieu agricole
  - Milieu environnemental
  - Waste Management

### Comité technique agricole Mandat

- Évaluer l'impact du projet sur le secteur agricole
- Quantifier l'envergure de la perte d'usage agricole
- Développer les mesures d'atténuation, de compensation
- Évaluer la sécurité de l'ancien site opéré par le Groupe Richer
- Installer un couvert végétal sylvicole sur l'ancien site
- Conduire les études de faisabilité afin de permettre une juste compensation des impacts sur le milieu agricole
- Soumettre un plan de surveillance permanent
- Définir les moyens pour appuyer la mise en place des mesures compensatoires

### Comité technique agricole Activités

- 12 rencontres formelles
- Rencontre avec le MDDEP (MENV à l'époque)
- Mission d'étude aux États-Unis
- Rencontre des agriculteurs du voisinage du site d'enfouissement
- Évaluation du potentiel d'utilisation des biogaz par les agriculteurs
- Entente sur la compensation pour la perte de 65 hectares de terres agricoles

### Comité technique agricole Conclusions

- Le comité considère que les 9 conditions ont été remplies
- L'existence du comité de vigilance permet de rencontrer les conditions relatives au suivi
- La mise en œuvre du plan de sécurisation démontrée par Waste Management
- Le comité a négocié les compensations qui seront enchassées dans un nouveau protocole

### Protocole d'entente sur les compensations agricoles Conditions

- Création d'un fonds en fiducie doté au départ de 500 000 \$
- 200 000 \$ supplémentaires seront versés suite à une nouvelle autorisation d'exploitation par le MDDEP
- Fonds gérés par le CLD
- Création d'un organisme sans but lucratif (OSBL)
- Administration par des bénévoles

### Protocole d'entente sur les compensations agricoles Engagement de WM

- Versement des compensations financières
- Appui technique et frais de fonctionnement du comité d'administration
- Réalisation d'un portrait agricole complet pour mesurer les impacts et les retombées de la mise en place du fonds
- Rapports annuels à la MRC
- Poursuite des efforts pour la dynamisation du secteur agricole

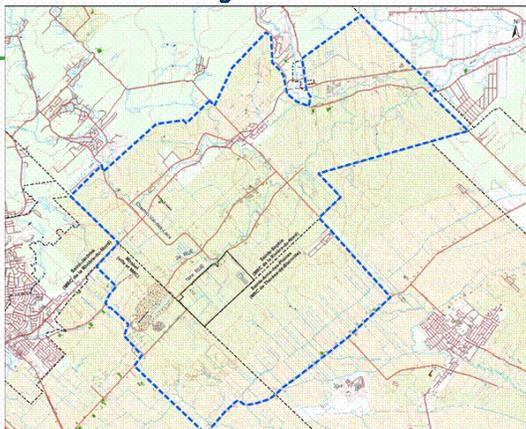
### Protocole d'entente sur les compensations agricoles Engagement de la MRC

- Voir à la mise sur pied du fonds fiduciaire
- Mandat au CLD pour la gestion du fonds
- Choix des membres du comité de gestion composé de 7 membres représentant des parties concernées
- Vérification des rapports d'activités et financiers du fonds

### Protocole d'entente sur les compensations agricoles Gestion du fonds

- Mandat
  - Favoriser la concertation des agriculteurs en vue de la création d'un centre d'excellence
  - Gérer les bénéfices du fonds fiduciaire et redistribuer les excédents au profit de la communauté agricole
  - Développer et appliquer des critères d'attribution rigoureux
    - Sélection des meilleurs projets
    - Préférence aux projets de proximité

### Zone agricole concernée



### ÉCHANGES

QUESTIONS?  
COMMENTAIRES?